

## Il est venu, le temps des moissons

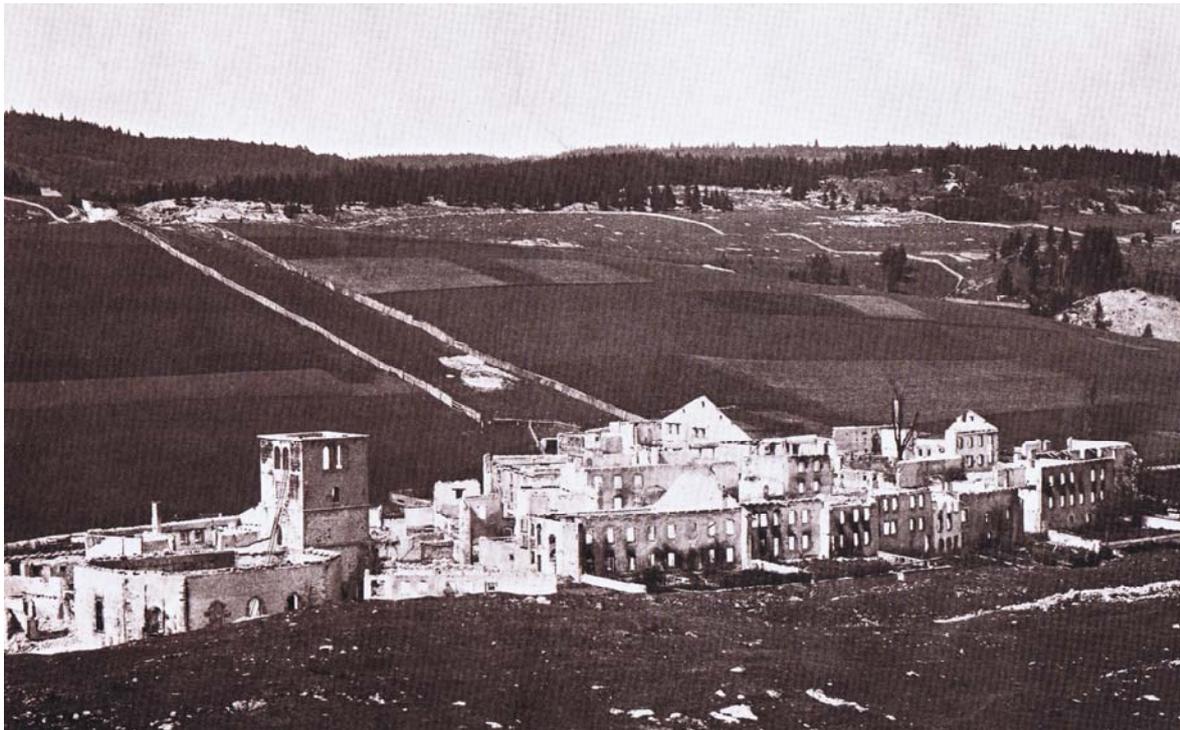
On sait que pendant des siècles labourer, soit rompre, puis semer et enfin moissonner furent des opérations obligatoires du calendrier agricole. Les céréales, en des temps qui ne connaissaient pas la pomme de terre, permettaient à nos populations de se nourrir sur leurs propres terres.

Peu à peu, au fur et à mesure que l'industrie, par conséquent la lapidairerie et l'horlogerie, se développa en notre haut vallon, que l'on disposait donc d'un numéraire plus important, on acheta de plus en plus de céréales en plaine.

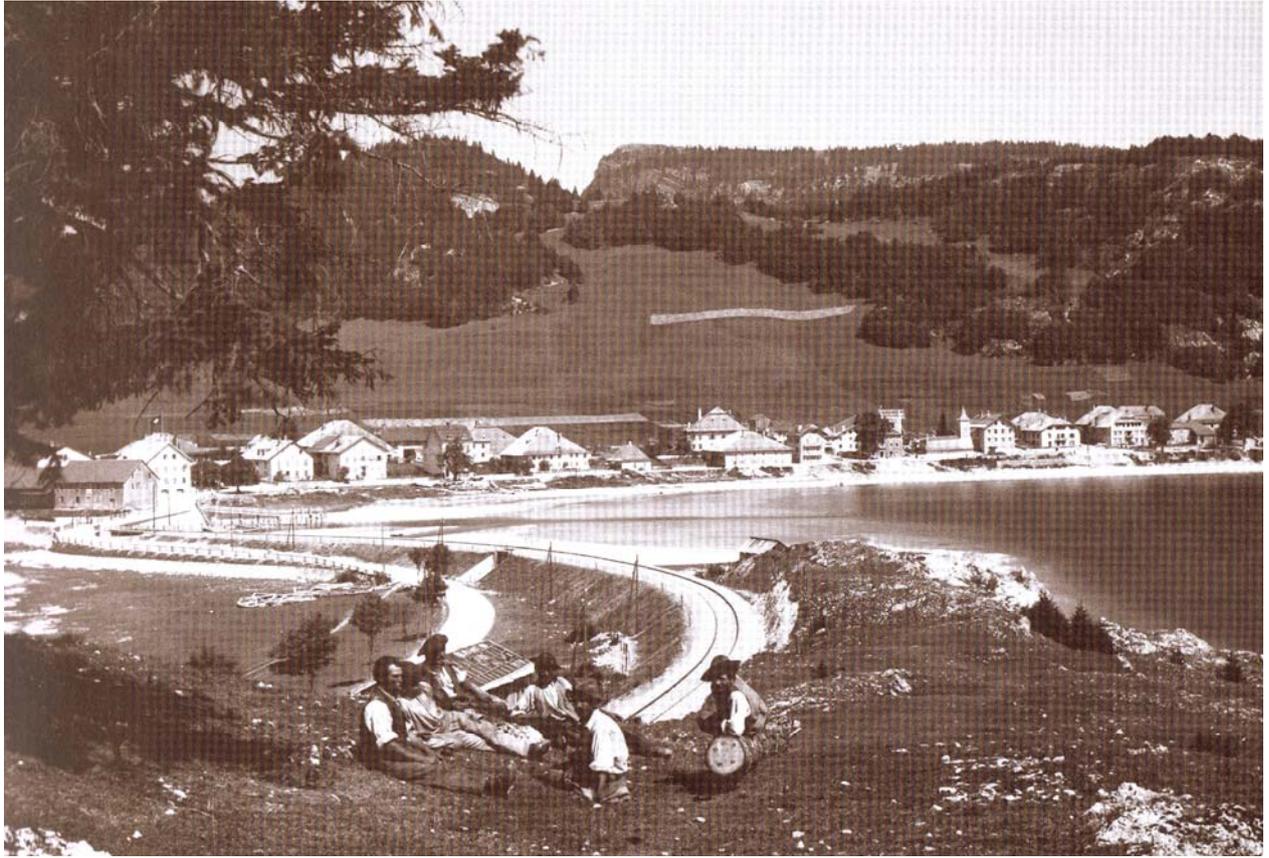
Il n'empêche que la culture de celles-ci ne disparut jamais tout à fait et qu'au milieu du XXe siècle, on trouvait encore des surfaces réservées à cet usage.

D'aucuns, plus bas, en témoigneront.

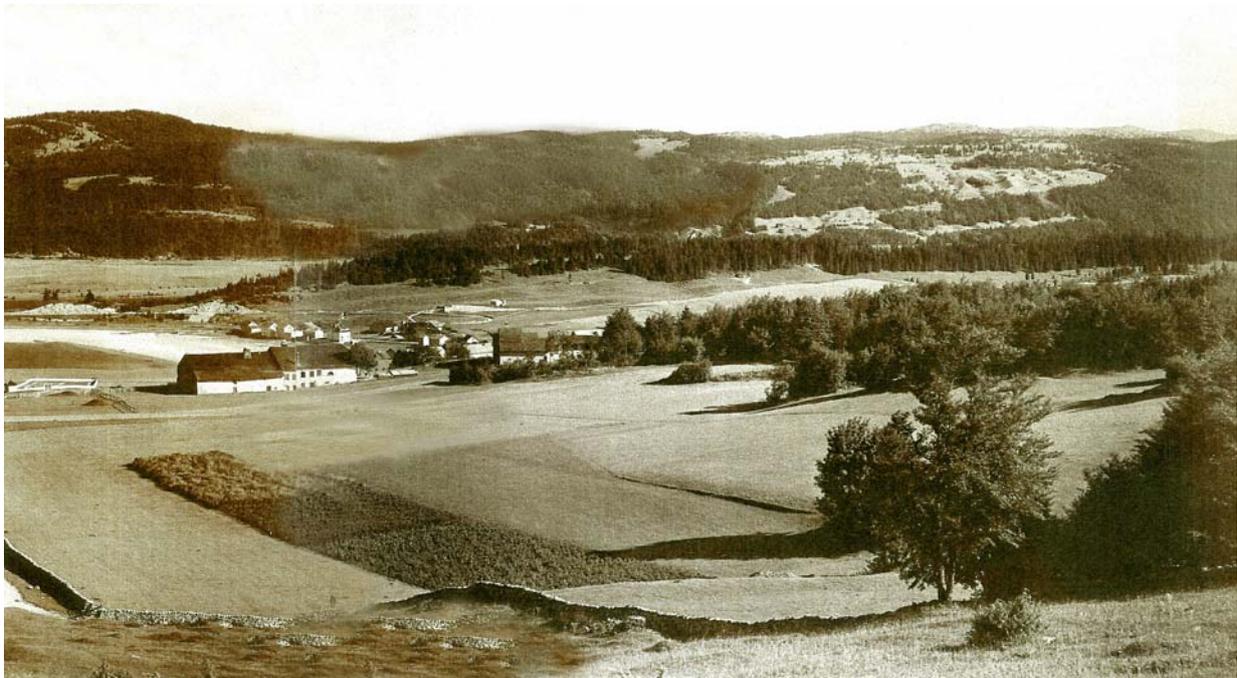
Si maintenant l'on regarde les anciennes photos, celles d'Auguste Reymond en particulier, il est assez difficile de découvrir dans un morceau de campagne vu le plus souvent à distance, ce qui peut être encore en céréales. Ce que l'on constate pourtant, c'est que déjà à l'époque, les champs d'orge, d'avoine ou de seigle, car il était difficile de cultiver le froment à nos altitudes, ne représentent déjà qu'une faible partie de la surface agricole dans la deuxième moitié du XIXe siècle.



Sur cette photo prise peu après l'incendie de juillet 1858, on peut voir, sur les pentes de la Chaux, au Lieu, quelques parcelles de céréales. Il convient de remarquer que des terres peuvent être dévolues à cette culture, mais que d'autres par contre, en général dans le fond du vallon, ne sont pas propices à cela. Il en sera de même pour les pommes de terre qui réclament un terrain adéquat.



Sur cette autre photo d'Auguste Reymond, nous sommes ici en 1900, on découvre de même quelques parcelles de céréales en dessus du village du Pont. On peut le constater, celles-ci ne représentent qu'une faible partie de la surface agricole ainsi exposée.



Autre photo de 1900-1901, prise aussi probablement par Auguste Reymond. Nous sommes au-dessus des Charbonnières, et tout particulièrement derrière le hameau de la Cornaz. Reste quelques petits coins de cultures, céréales et pommes de terre.

Il se trouvera que les peintures de nos artistes locaux ou autres, nous offrant enfin la couleur, nous permettront de faire des constatations plus faciles quant à ce qu'il reste de nos champs de céréales.



Splendide toile de Cécile Cellier. Une parcelle de céréales est bien visible sur la pente des Grayets, juste derrière l'église. Au premier plan, les champs bleutés, ne sont autres que les jardins de la Sagne, plantage – choux en particulier – où tous les habitants du Haut-du-Village y avaient des parcelles.



Tell nous livre ici une toile intéressante quoiqu'un peu brouillonne des Grands Champs, vaste territoire agricole situé entre le Pont et l'Abbaye. On y découvre la variété de couleur de l'avancement des foins sur telle ou telle parcelle, comme aussi, sans aucun doute, des céréales. Présence des fameux chiron.



Tell Rochat, plus tard, années trente, descendu à Villars-sous-Yens pour raisons de santé, village où il rachètera une maison, sera véritablement heureux de découvrir et de peindre les multiples champs de céréales du Pied-du-Jura. Il aura une véritable adoration pour les « moyettes », soit cet empilement de gerbes de blés en vue de leur séchage avant le battage en grange.



Entre les Bioux et Groenroux. Suzy Audemars a su fixer sur sa toile un superbe champ d'orge<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> De la Dent de Chichevaux à la Dent de Vaulion, L'Essor, 2011.

Il est bien évident que nos céréales de montagne ne sauraient rivaliser avec la richesse des véritables terres à blé de notre plateau vaudois.

L'un de nos paysans, Samuel Rochat dit S.R., se souvient encore de l'époque des semailles puis des moissons :

*On bat le grain*

*Les années trente, on labourait encore – on l'a vu – orge et pommes de terre. Les moissons, on ne pouvait les faire qu'en septembre, souvent vers le Jeûne Fédéral. Parfois en octobre, si elles ne restaient pas encore sous la neige.*

*Il fallait encore battre le grain. Au début, on allait battre au mécanique à l'Épine, dans une poussière à ne plus se voir ! Les verres de gouttes aidaient souvent à éviter les rhumes. Plus tard, il s'était formé une société de cultivateurs, présidée par les paysans du Pont (Simond Edouard et Jean-Emmanuel Rochat, du Mont-di-Lac).*

*On avait fait l'achat d'une batteuse roulante qui allait de ferme en ferme d'abord, puis ensuite ce sont les paysans qui amenaient leurs gerbes dans les parages du Grand-Hôtel, au Pont, abandonné à l'époque, où la batteuse était remise.*

*Un travail qui se faisait vers l'arrière-automne, quelquefois avec la première neige<sup>2</sup> !*

Le neveu s'est aussi souvenu :

Cette année-là, et pour la dernière fois, mon grand-père avait semé de l'orge. Pour la dernière fois nous avons ressorti, c'était à la fin du mois d'août, ces liens verts et violets qui étaient dans un sac de jute au galetas, et qui lieraient les gerbes. Celles-ci, chargées sur un char, furent emmenées au vieux garage du Grand Hôtel du Lac de Joux, en dessus du Pont, dont les portes de bois sont numérotées

— ce devait être le hangar n° 2 — et dans lequel une batteuse œuvrait. Quelle poussière du diable, mes amis, pas croyable. Et quel grand bruit de machine. Tchong, tchong, tchong. Ceux de chez nous, il y avait probablement le grand-père, l'oncle Jean, ou l'oncle Samuel, un «commis», y suaient à grosses gouttes, le visage noir de poussière. C'est qu'il y faisait une chaleur pas croyable dans ce hangar d'enfer où vous ne voyiez pas à deux pas.

---

<sup>2</sup> Samuel Rochat, Jules de l'Épine, tome premier, 1997, p. 48.

Et puis nous nous en étions retournés avec la paille, les liens mêlés, l'orge dans des sacs de jute. La landrover tirait déjà le char. Tout ça très vague, très loin, ce jour-là se terminant une époque, celle où à la Vallée les paysans faisaient encore les moissons. Sans céréales désormais, sans pommes de terre, il n'y aurait plus de labours. Et les terres ouvertes, si belles, brunes ou noires selon le terrain, ne se verraient plus. Une page de la vie de nos montagnes se tournait. Et des outils par dizaines: vent à bras, à manivelle, vents traficotés afin qu'ils puissent être mus par un cheval, tel un vent énorme de l'Épine que Millet nous donna, aujourd'hui fierté d'une collection d'objets agricoles, mécaniques aux lourds rouleaux de fer piqués de doigts, qui frappent, qui décortiquent, qui broient, fléaux mêmes qui purent se retrouver au hasard d'une fouille, tout ça non seulement ne servirait plus, mais disparaîtrait, devenu bois de feu, le plus souvent jeté au ruclon sans regret. «Ça fait de la place», disait-on. Telle était devenue la douloureuse rengaine. Faire de la place pour ces nouvelles machines venues d'ailleurs, toutes en métal, toutes pareilles, sans âme.

3



Les moissons chez les Dépraz du Séchey, Louis s'appuyant à la fourche. Seule photo que nous possédions de moissonneurs aux champs, mis à part celles que nous vous proposons ci-dessous.

---

<sup>3</sup> RR, Saveurs d'enfance, pp. 98-99

Un texte indispensable quant à la compréhension de cette période des moissons, est celui de Paul-Henri qui nous revient une fois encore avec son inépuisable Page tournée (1996). En fait pas si tournée que cela, puisque cette matière, véritablement vivante, est toujours là, près de vingt ans plus tard, pour nous éclairer sur ce « bon vieux temps ». Belle preuve qu'une page n'est jamais véritablement tournée !

## La saga de l'orge

L'orge, c'est la céréale qui convient au climat de la Vallée (j'allais écrire «la seule céréale», mais l'almanach 1841, de Charles-David Dépraz, mentionne une récolte de 109 quarterons d'orge et de... 68 quarterons d'avoine)! En fait, c'est bel et bien l'orge qui fut et demeure la seule culture céréalière des Combiens. Dans les années 20 et 30, chaque paysan semait encore son (ses) champ(s) d'orge, à seule fin d'y trouver une farine fourragère qui enrichirait la nourriture de ses laitières (farine certainement supérieure à celles qui nous ont amenés au drame des «vaches folles»)! Il faut bien dire que, durant tout le dix-neuvième siècle encore, le pain de nos ancêtres dépendait de l'orge: «grossier comme du pain d'orge» signifiait alors «précieux comme du pain d'orge»! Dans les années soixante à septante, la culture de cette céréale disparaît à peu près complètement; il faut attendre les dégâts causés par les taupes et aus-

si une certaine modification de mentalité pour que la culture de l'orge reprenne et se maintienne assez bien. Mais, jusqu'à l'aube de la dernière guerre, les paysans combiens continuent à semer l'orge, culture facile: cette céréale pousse bien dans notre vallée. Selon le temps de l'été et du début de l'automne, l'évolution va cependant du succès parfait au désastre total. J'ai vu récolter, à fin août ou début septembre, des gerbes magnifiques, au grain mûr à souhait; j'ai vu encore, en 1939, mon père couper aux ciseaux des épis d'orge mûrs, mais que la fin d'octobre (voire le début de novembre) aurait condamnés à la destruction.

Fin avril 1930: le labour a été effectué dans un champ bien préparé, abondamment fumé; semis à l'ancienne (style Fête des Vignerons 1927...), un passage de herse, un bon roulage, et voici que tout est parti! Après deux semaines, le champ a verdi et tout s'annonce bien. Les petites plantes poussent bien, les tiges s'élèvent et, dès juin, on verra se développer les épis, prometteurs de grain. Que juillet et août apportent beau temps et chaleur, et la récolte sera belle... (Notons qu'aucun traitement antiparasitaire ne sera effectué sur cette culture; l'écologie fait partie de la vie; ce n'est pas une invention des années huitante)!

L'été va se dérouler (bien ou moins bien!); selon l'ardeur du soleil et la chaleur qui peut en résulter, on passera dès fin août à la récolte: moisson faite à la faux (faux armée d'une baguette de noisetier qui permet de rabattre les tiges); longue «fauchée» qui mettra bas des andains prêts à être mis en gerbes. L'assemblage sera l'affaire des femmes et des enfants: dès que la quantité nécessaire est réunie, la gerbe est roulée et liée avec virtuosité à l'aide d'une cordelette idoine, le «lien de gerbe». En plaine, on entasse les gerbes en «moyettes» qui sécheront plus ou moins longtemps; à la Vallée - rosée abondante à considérer! - on ne peut attendre. Le jour même, les gerbes seront chargées et emmenées à l'abri: un coin du «solin» va les accueillir pour quelques mois jusqu'au battage.

Deux mois plus tard, c'est-à-dire fin octobre ou début novembre, le processus continue. C'est, village après village, maison par maison, le passage de la batteuse. Il n'est pas loin, le temps où l'on battait l'orge à la main, en grange! Gerbes déliées, étalées sur le plancher de la grange; frappement rythmé des fléaux (prononcé «flots») qui ébranle la maison; ramassage de la paille; mise à part du grain tombé et de tout ce qui l'accompagne. On donne un coup de balai, et tout repart pour

une nouvelle «battue». Cela paraît parfaitement antique; je l'ai encore vécu au début des années trente... En 1993, au marché folklorique du Jorat, à Mézières, six manieurs de fléau faisaient démonstration, au régal des badauds; malgré mon envie, je n'ai pas osé prouver ma virtuosité dans cet art difficile du battage «au fléau»... Je le regrette encore!

Mais revenons au battage, à la «mécanique»: l'énorme machine a été introduite dans la grange - ou, plus souvent, faute de place, elle est installée devant la maison. Dès le matin, Jean-Emmanuel l'a mise en marche et, sans répit, il pousse dans le conduit les gerbes que d'autres ont déliées et amenées à sa portée. La machine ronfle, aspire des gerbes entières et recrache un magma constitué de poussière, de balle et de grain: c'est cette masse qu'on rassemble dans de grands sacs de jute; c'est d'elle qu'il faudra encore séparer, à grands coups de «manivelle», le grain net, propre, définitivement séparé de tout ce qui le souillait.

Peut-on ajouter que la journée de battage donne prétexte à un bon repas? Il faut en même temps remercier le responsable de la machine, témoigner sa reconnaissance à tous ceux qui ont donné un bon coup de main, et fêter en somme la fin de la saison des récoltes.

Entassés au fond de la grange, les grands sacs de jute, remplis du mélange craché par la batteuse, attendent patiemment. Voici cent ans, on aurait choisi un jour de grand vent qui aurait permis de séparer grain d'une part, balle et poussière de l'autre; il suffisait alors d'agiter le van (grand panier plat) dans le vent (bise ou air d'ouest) pour que retombe le bon grain et que s'envolent les poussières! Mais le progrès a passé par là, et l'opération se déroule dans la pénombre d'une grange; le van des aïeux a cédé la place à une «machine» volumineuse (et fort bien conçue) qui effectuera le travail nécessaire (sans aucun souffle de bise ou de joran)! C'est à la force du bras que le gamin fera tourner les rouages qui actionnent soufflerie et crible. Comme par hasard, les après-midi du mercredi et du samedi conviennent particulièrement à cette activité... Qu'il fasse beau ou qu'il neige, que le temps se prête au patinage ou au ski, peu importe: l'après-midi durant (ce qu'il peut être long!), l'adolescent tourne inlassablement la manivelle tandis que le père alimente la machine et récupère à la sortie le beau grain doré. Personne, malheureusement, n'a dit que «le vannage forme la jeunesse»!

Et voilà le cycle fermé. Le père a semé d'un large mou-

vement, la nature a bien fait son travail; les grains d'orge sont là, largement multipliés. Entassés dans leur emballage de jute, ils n'attendent plus que le passage du camion pour être emmenés au moulin (de la Foule, naturellement) qui en tirera une farine délectable; le Baronne, la Sylvie ou la Couronne s'en régaleront et la transformeront en bon lait (à 16 centimes le litre!)... Voici quelque cent vingt ans, la quantité produite aurait représenté le décuple du volume récolté cette année: le pain de la famille était assuré pour l'année entière. Pas de famine en vue, survie assurée. Oh, Dieu! Merci pour ce pain que tu nous donnes!...



Les moissons aux Cernies (Mont-du-Lac). Sur la moissonneuse, Jean-Emmanuel Rochat, l'initiateur de cet achat fait par un consortium de paysans du Pont et peut-être des Charbonnières.



La tâche est rude pour les chevaux, pour Jean-Emmanuel Rochat et son aide.



Chose bien rare, des « moyettes » à la Vallée. Nous sommes-là dans les années quarante. Toutes trois dernières photos de la collection Jean-Emmanuel Rochat du Mont-du-Lac.

Culture des céréales. Sollicité par ses gains industriels, tenté par le bon marché des farines de qualité du Pays et de France, dégoûté par des récoltes aléatoires, le paysan-horloger com- bier en vint fatalement à négliger de plus en plus la culture des céréales. Quelques fermes isolées ou de gros domaines de- meurèrent seuls fidèles un certain temps au système ancestral. Puis tout juste sema- t-on un coin d'orge pour les poules, un champ d'avoine pour le cheval. Devenus inutiles, les moulins fermèrent leurs portes ou se convertirent en d'autres établis- sements industriels. Vers 1890, le paysan qui cultivait un peu d'orge trouvait difficilement à la faire moudre. Seul le moulin du Rocheray daignait encore faire le nécessaire. Démontée et appuyée extérieurement à la muraille, la meule rappela des an- nées durant que la maison avait servi de moulin. La meule du moulin de Brassus subit un sort identique.

La toponymie et le vocabulaire évoquent p arfois le sou- venir de nos braves vieux moulins. On connaît entre autres des Champs des Sentiers et des biefs du Mo-ulin, un champ du Meu- nier; l'expression "ferme ton borraté" rappelle le tic- tac produit par le blutoir.

Auguste Piguet, Vieux métiers de la Vallée de Joux, Le Pèlerin, 1999, p. 063



Le fléau

## Prestations

*La dîme.* — La perception de la redevance en blé ne subit guère de modifications pendant le dernier siècle de la domination bernoise.

Au début de celui-ci, des *fermiers* se chargeaient de la recouvrer. Cette façon de procéder dut être abandonnée au bout de quelques années. Comptes et verbaux n'y font plus allusion. Les gouverneurs, le secrétaire, quelques Douze en vue firent l'office.

Comme de tout temps, les *années de récolte abondante, moyenne, faible ou nulle* se succédèrent arbitrairement. Les documents ne sont-ils pas l'écho de récriminations, on peut être sûr que l'abondance a régné en Haute-Combe. Quelque chose clochait-il, les gouverneurs et secrétaires ne manquaient pas de le noter.

En dépit des lacunes et du caractère sommaire des documents disponibles, on peut se faire une idée approximative des hauts et des bas de notre agriculture à cette époque.

De fâcheuse mémoire, en Suisse comme en France, l'an 1709. Les Combiens, d'abord rebutés, finirent par obtenir des *graines de secours* du souverain, ensuite d'une visite minutieuse, à domicile, des soldes de céréales. Le froment arriva d'Orbe, mais mesuré en quarterons de ce bailliage et une *décale* en résulta. L'année suivante, les autorités procédèrent à la répartition des graines de secours accordées par le souverain. Mais peut-être s'agit-il d'une seule et même affaire.

Deux années de suite, en 1716 et 1717, le gel en fit des siennes. Des lettres souveraines sur la dîme, dont on aimerait connaître la teneur, parvinrent à la commune du Chenit. *Le droit de chancellerie* s'éleva à 7 fl. 6 d. En 1717, le ministre avait touché sa pension en graines avariées. Un dédommagement lui fut assuré. La récolte de l'année ne pouvait suffire à alimenter la population. Un mandat souverain autorisa l'entrée de blé étranger, sous le contrôle de surveillants assermentés.

Année calamiteuse en 1726. La grêle s'en mêla, sévissant surtout au Bas-du-Chenit. Une fois le dommage évalué par une commission, des envois de blé par Morges et la Sarraz assurèrent l'alimentation des éprouvés.

La gelée et la grêle abîmèrent certaines récoltes en 1730. On dressa des billets de gelés et non-gelés pour réclamer des secours en faveur des premiers.

En 1731, il est question de grêle et de sécheresse prolongée, causant d'importants dommages.

La rareté des graines nous est signalée en 1732, sans requête au souverain toutefois. Des *suppliques* prirent, par contre, le chemin de Romainmôtier en 1734, 1735 et 1737.

Même fait en 1743, où une certaine quantité de froment sortit des greniers gouvernementaux de Romainmôtier pour prendre le chemin du Chenit.

Nouvelle supplique l'année suivante (1744). Berne se faisant tirer l'oreille à trois reprises, une délégation partit pour la capitale.

Année de faible rendement que 1749. La disette des familles pauvres devint telle que l'autorité communale dut les alimenter une fois par semaine. Des secours d'*épautre* furent accordés aux pauvres par l'Etat en 1750.

En 1751, une requête intercommunale fut adressée au bailli avec prière de scel. On ignore le résultat de cette requête.

Une lettre baillivale nous informe que la charité de dîme fut réclamée en 1756. Mais le bailli refusa de sceller la supplique destinée à LL. EE.

Nouvelle demande de diminution de dîme en 1759 ; derechef, refus de scel. La pièce, révisée et moins impérative, acceptée par le bailli, put enfin être acheminée sur Berne (1760). Le bailli avait d'avance déconseillé la supplique, exigeant une appréciation préalable des dégâts.

Les renseignements concernant les années suivantes sont empruntés exclusivement aux archives du Lieu.

Nos gouverneurs se font de nouveau suppliants en 1763. Outre un rabais sur la dîme, ils obtinrent la permission d'introduire des vins de Bourgogne. En outre, il fut sérieusement question d'introduire un *marché aux grains* à la Vallée, qui aurait rendu service en cas de pénurie.

En 1770, une supplique intercommunale signale la pénurie des graines pour semence au printemps. Romainmôtier fait parvenir trente-trois sacs d'orge et soixante et un sacs d'avoine en 1771. Cette année 1771 est, par ailleurs, caractérisée par sa cherté. Le Lieu obtint cent trente sacs de Romainmôtier, outre du froment de secours du *Piémont*. La commune dut emprunter pour le payer.

Une requête de 1771 fut finalement admise, une fois conforme aux désirs du bailli.

En 1772, un prêt de l'usinier Jaquet permit de faire face au paiement des graines de secours.

Suppliques et secours se succèdent presque chaque année entre 1781 et 1797. On compta au cours du siècle *trente-quatre années plus ou moins mauvaises*, soit plus d'un tiers.

*Prix des céréales au XVIII<sup>e</sup> siècle.* — Des lacunes dans les comptes des gouverneurs (dont dix-huit années successives) empêchent d'établir *le prix des céréales indigènes* au cours des trente premières années du siècle.

Un heureux hasard nous a toutefois appris que les dîmés qui préférèrent se libérer en argent de leur redevance s'affranchirent en 1707 à raison de 13 bz par coupe d'orge et de 6 par coupe d'avoine. Il s'agissait (contrairement au sentiment du juge Nicole) de coupes de 4 quarterons. On estimait ainsi l'orge à 3 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> bz et l'avoine à 1 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> bz environ le quarteron de Romainmôtier.

Vers ce temps-là, en l'année d'abondance 1706, le froment allait à 8 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> bz seulement sur la place de Morges, soit moins de trois fois le prix de l'orge en nos montagnes. (A ce sujet : A. Chevallaz, *Aspects de l'Agriculture vaudoise*, p. 136, sous la rubrique « Céréales mineures ».)

En 1719, les prix respectifs des deux céréales indigènes accusaient 3 et 1 bz. La récolte d'avoine dut surpasser toutes les espérances. Au printemps de l'année en question, l'avoine bien sèche valait <sup>1</sup>/<sub>2</sub> bz en sus.

Ces notions éparses exposées, force est de descendre jusqu'en 1731 pour être renseigné, année après année (à une douzaine d'exceptions près), sur les prix de l'orge et de l'avoine en quarteron de Romainmôtier, pratiqués par nos décimateurs (dinryaux).

En cette année 1731, l'une et l'autre céréale allait à 5 bz, preuve de la rareté de l'avoine, celle-ci ne valant guère, en temps normal, que la moitié de l'orge. Nous aurons tantôt l'occasion de nous en apercevoir.

L'année suivante (1732), en effet, les prix respectifs furent de 7 et 5 bz.

Tôt après, la valeur de l'orge augmenta à deux reprises de 1 bz (recul exceptionnel en 1738), tandis que le prix de l'avoine variait fort peu, fléchissait même à 4 bz en 1738, s'élevait fortuitement à 7 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> bz en 1735.

Cette stabilité relative se prolonge jusqu'en 1747, année où l'orge valait 10 bz et l'avoine 6. La situation empira de 1748 à 1750, où l'on exigea un maximum de 13 bz pour l'orge et 8 pour l'avoine.

La crise agricole aussi bien que politique passée, on en revint aux anciens prix, quelque peu majorés toutefois (respectivement 9 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> et 6 bz en 1752).

De 1761 à 1770, les prix oscillèrent entre 8 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> et 13 bz pour l'orge ; 5 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> et 8 bz pour l'avoine.

Brusque hausse à 19 et 11 bz en 1771 et 1772 ; suivie d'un retour à la norme en 1773 et années suivantes (de 13 à 10 1/2 bz et de 9 à 7).

Année de hausse que 1779 où nos céréales s'estimèrent à 15 et 9 bz. Retour à l'ancien prix (15 à 12 et 9 à 7 bz) jusqu'à 1789 qui accusa une augmentation marquée des prix (15 à 16 et 8 bz). Nouvelle hausse, mais plus légère en 1790 (16 et 9 bz). Baisse sensible en 1791 et 1792 (environ à 5 bz seulement, ce qui trahit la pléthore). Brusque et dernière grimpe en 1794, où l'orge et l'avoine se cotèrent respectivement 19 et 10 bz au quarteron.

Ces indications sommaires et incomplètes nous montrent que les prix des céréales poussées sur notre sol ingrat restèrent, somme toute, plus stables que le prix du froment sur la place de Lausanne. Nos prix, établis par les Conseils, tenaient à la fois compte de ceux du bas pays et de la récolte récemment engrangée. Ils suivirent d'ordinaire, mais dans une mesure atténuée, les fluctuations du marché des villes.

C'est ainsi que l'abondance de 1737 et 1738 influença très faiblement nos prix ; que la cherté de 1740 s'aperçut à peine, de même que les années grasses pour la plaine de 1742 et 1743. Par contre, les chétives récoltes de 1747 et années suivantes causèrent une hausse accusée aussi bien à la montagne que dans le bas pays. Cette dépression se fit toutefois sentir plus longtemps à la Vallée qu'ailleurs ; en 1750 encore, alors que le froment redescendait à l'ancien barème Louis-Philippe.

1770 et 1771 virent la cherté générale de tous blés, aussi bien sur les bords du Léman qu'en Haute-Combe. Par la suite, les prix de l'orge et de l'avoine demeurèrent proportionnellement plus élevés que ceux du froment.

Le contrecoup des troubles politiques ne laisse pas de se faire sentir dans la fixation des prix des céréales en 1789. On s'étonne par contre que l'orge et l'avoine aient encore haussé chez nous en 1790 (léger fléchissement en 1791) alors que le froment dégringolait gaillardement.

La hausse impressionnante de 1794-1795 se fit sentir aussi bien en montagne qu'en plaine.

Le *bailli*, on s'en souvient, avait droit au *tiers* du montant des dîmes. Or, en cas de pénurie, il lui arriva de le rétrocéder en nature, contre paiement. Parfois, sa seigneurie se montra exigeante, réclamant davantage que le prix officiel. En d'autres cas, elle fit preuve de compréhension.

Le plus ancien accord de cette nature remonte à 1723, où la dîme (tiers baillival ou les deux tiers de LL. EE. ?) fut demandée à racheter. On ignore si l'on parvint à s'entendre.

En 1728, le Conseil du Chenit restitua au bailli 63 fl., à titre de compensation.

Un accord se réalisa en 1723, où le prix du *ras* baillival d'orge fut fixé à 10  $\frac{1}{3}$  bz ; celui du *comble* à 9 bz ; la valeur de l'avoine à 5 bz.

Le bailli perçut, en 1758, 11 et 6  $\frac{1}{2}$  bz par quarteron pour son tiers (en regard de 10 et 6 bz, prix du Conseil).

Sa seigneurie se montra plus exigeante en 1759, touchant 14 et 7  $\frac{1}{2}$  bz par quarteron, tandis que le prix officiel était de 10 fl. 6 bz.

Tout rentra dans l'ordre en 1761, où l'on traita sur le pied de 7 fl. 5 bz, en regard de 7 fl. 4 bz.

En 1792, le bailli consentit à traiter un peu au-dessous du prix usuel de 16 fl. 8 bz au quarteron.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, LL. EE. consentirent parfois à vendre leurs deux tiers de dîmes aux autorités du Chenit aux abois, faisant parfois preuve d'une générosité digne de remarque.

Ainsi en 1758, où les prix touchés (5 et 4 bz au quarteron) n'atteignirent guère que la moitié de la cote officielle (10 et 6 bz).

Même prix est fait en 1759. Il semble qu'en 1761, pour autant qu'un laconisme regrettable permette d'en présumer, que la part gouvernementale fut rachetée légèrement au-dessous du prix officiel.

Retour à la générosité en pleine Révolution (1792). LL. EE. perçurent seulement 12 et 5 bz de leur part, tandis que les prix officiels grimpaient à 17 et 9.

Nous connaissons en outre un cas (1757) où le *ministre* céda sa *pension* en graine à la commune un peu au-dessous des prix fixés par le Conseil (9  $\frac{1}{2}$  et 6  $\frac{1}{2}$  bz au quarteron) en regard de 10 et 7 bz.

Des *lettres souveraines sur la dîme*, adressées aux communes en 1616, précisaient le mode de perception. L'exemplaire du Chenit, comme tant d'autres pièces intéressantes, a hélas disparu.

De même qu'au siècle précédent, la *recouvre* des dîmes s'effectuait chaque année. Le système de l'*affermage* signalé dès 1690 (tome II, p. 158) ne paraît pas avoir donné satisfaction. En 1702, les *fermiers* étaient en difficulté avec les Douze. Un verbal de 1761 nous l'apprend. Gouverneurs et Conseils du Chenit ne tenaient les dîmes rière eux que depuis six préfectures en place des *fermiers-*

*recouvreurs*. Ce fut donc vers 1726 seulement que l'innovation eut lieu.

On en vint, vers 1726, à la *mise à la recouvre*. Ceux qui, pour la somme la plus minime, se chargeaient de la perception obtenaient la préférence, après avoir fourni des cautions solvables s'entend. Ce système était en vigueur en 1731. Trois ans plus tard, MM. les *recouvreurs* touchèrent 68 fl. pour leurs peines.

Par la suite, gouverneurs et secrétaire du Conseil, assistés d'ordinaire du juge et de conseillers en vue, se chargèrent de cette délicate opération.

Les pauvres percepteurs avaient à traiter avec de multiples *récalcitrants*, mauvais payeurs ou véritables désargentés. En 1717, un *mandat de provision* dut être pris contre les retardataires. Nouvelles difficultés d'encaissement en 1735 ; puis en 1751 où la bourse communale se vit contrainte à verser aux *recouvreurs* le montant des dîmes des insolubles. En 1759 la « boëté » prit à sa charge les dîmes dues par les indigents.

A maintes reprises, notamment en 1759, des *rabats* vinrent encourager certains endettés à faire pour le mieux.

Les percepteurs du Lieu éprouvaient des ennuis du même genre. Onze « capiatis » pour dîmes impayées furent affichés à la porte des malheureux débiteurs. Mais, où il n'y a rien, le roi lui-même perd ses droits.

Chaque automne, un fonctionnaire baillival ou judiciaire venait procéder à la *reconnaissance* des graines. On vit notamment arriver au Sentier, à cet effet, le receveur Grobéty, le curial du même nom (s'il ne s'agit d'un seul et même personnage), le curial de Vallorbe, le receveur Dériaz, l'assesseur Tissot. Le bailli lui-même ne daigna pas s'occuper de pareille bagatelle. L'opération s'effectuait, on pouvait s'y attendre, aux frais de la commune. En 1734, le prénommé curial Grobéty touche un émolument de 10 fl. 3 s.

Le ministre, le régent, le forestier et les pauvres touchaient annuellement un certain nombre de quarterons de céréales à prendre sur la dîme. Ce prélèvement de *pensions* avait lieu vers la fin de l'hiver, une fois les graines bien sèches (ainsi le 9 mars 1732).

Le ministre obtint en 1757 une augmentation de pension, dont on ne sait l'importance, à prendre sur la dîme communale.

Le Conseil assignait les pensions en question sur les domaines importants, de façon à ménager les petits propriétaires. Or, en cas

de chétive récolte, tous aspiraient à se libérer en espèces. En 1732, les récalcitrants s'avérèrent si nombreux qu'une liste en fut dressée. Il fallut même recourir à un *mandat d'obligation* pour forcer les gros paysans à s'exécuter (1757).

Les gouverneurs prenaient leurs mesures pour que la dîme laissât un *bénéfice* appréciable. Il suffisait pour cela d'exiger de chacun des contribuables un peu plus d'orge et d'avoine que de raison. Un plan complet était dressé à cet effet. Ces *bonis* annuels allaient de 100 fl. (1728) à 530 fl. (1749). Nous en connaissons le montant, année après année, de 1725 à 1764 surtout. Il convint, à plusieurs reprises, en temps de pénurie, d'en faire bénéficier intégralement les pauvres.

La commune peinait souvent à régler le montant de la dîme dont elle était responsable en vertu d'une *obligation* dûment contractée à Romainmôtier sur les mains du receveur d'ordinaire (Chancel en 1764).

Ne parvenant pas à s'exécuter, le besogneux Chenit demandait une *recharge*, soit que le montant en fût porté à compte nouveau. Ainsi arriva-t-il en 1702 et 1729. A la première de ces dates, la commune implora et finit par obtenir une gratification du solde.

On faisait flèche de tout bois. En 1757, la subvention obtenue de LL. EE. pour le rétablissement du grand pont interlacustre arriva juste à point pour payer la dîme pendante. On s'en tint à un simple transfert de capital.

On couchait les obligations en graines de tous les possesseurs de biens-fonds dans des registres spéciaux appelés *rentiers des dîmes* ou *dîmiers*. Le plus ancien dîmier du Chenit nous est signalé en 1657 (tome II, p. 157). Mention d'un dîmier apparaît dans les verbaux de 1735. Ce dîmier se trouvant plein, force fut de se procurer un dîmier en blanc du prix de 2 fl. 4 s. (1759).

Aucun des registres précités n'a survécu. Nous possédons en revanche le *dîmier volant* de 1730 et, en partie seulement, celui de 1784. Les décimateurs s'en servaient dans leurs pérégrinations d'un domaine à l'autre. D'autres documents tout pareils peuvent se trouver dans les maisons des particuliers dont les majeurs fonctionnèrent comme percepteurs.

Berne n'exigeait aucune *dîme du foin*. Dans ces conditions, le cultivateur avait intérêt à négliger les emblavures au rendement si aléatoire pour tenir plus de bétail. La plaine vaudoise pouvait fournir des graines de qualité supérieure et à meilleur compte.

Les ensemencements devaient peu à peu diminuer. Il ne semble pourtant pas que l'autorité bernoise ait jamais exigé qu'une portion déterminée des domaines fût occupée par des céréales.

Le *lin* prospérant plus facilement en haute montagne que le chanvre, on se serait attendu que nos majeurs se fussent d'abord livrés à la culture de la première de ces plantes textiles. Tel ne fut pourtant pas le cas. Il faut attendre au XVIII<sup>e</sup> siècle pour voir signalées des linières dans nos régions. Par le livre de raison des Golay, de Chez-l'Héritier, nous savons que la famille déboursa 1 fl. 3 s. en 1765 pour l'un et l'autre produit ; puis, en 1774, 75 fl. 6 bz. En nature, le tome I, p. 43, l'a dit, le fisc exigeait « de 11 faisceaux ou pleyons l'un ».

Nous verrons plus loin, en traitant du filage et du tissage, que chènevières et linières occupaient un espace assez important au Chenit. Suivant les années, selon qu'il y avait ou non un trousseau à préparer, on augmentait ou diminuait les semis de lin et de chanvre. Voyait-on un vaste champ bleu près d'une maison, on en concluait que l'une des filles avait trouvé un galant sérieux.

La dîme des *pois* se percevait en nature ou en argent, probablement sur le pied d'un quarteron sur onze. En 1734, la quarteron de pois valait 9 bz en territoire du Lieu (verbaux 8).

La culture des *fèves* nous est signalée dès le milieu du siècle. On ignore si le fisc les assujettit à un droit quelconque. Il en est de même pour la *pomme de terre*.

Aucun des documents consultés ne fait allusion à une dîme sur les *légumes*, pas plus qu'à l'*impôt dit des toises*. Ce dernier, englobé, à titre de *menue cense*, dans la *cense annuelle de 130 fl.*, n'était guère qu'un souvenir dans l'esprit des bourgeois. Que le lecteur veuille bien se reporter à ce que le tome II (pp. 167-169) en a dit.

Et pour conclure ce chapitre qui n'est en somme qu'une esquisse de ce que pourrait être l'étude des « emblavures » à la Vallée de Joux, la reproduction du dîmier de 1698 pour la commune du Lieu. Aucune maison ne pouvait échapper à une production de céréales, ni non plus, en conséquence, à la dîme, impôt principal jeté sur nos compatriotes par LL.EE., ceux-ci, en fait, n'ayant que repris celui que l'on devait à ces messieurs les abbés de l'abbaye du Lac-de-Joux. En cela le passage du témoin s'était fait en plein accord !

Le village du lieu

1 <sup>er</sup> La veuve de Joseph Aubert		
orge	1/2 p	29
av.	1/4 p	49
David Meyland tisserant,		
orge	1 p	39
av.	2 p	69
Rebecca Meyland,		
orge	1/3 p	19
av.	point	
Marie Gelay pour les hoirs de son père Abel Aubert,		
orge	1 p	39
av.	1 p	39
Hyprotte Meyland,		
orge	2/3 et 1/2 p	29
av.	1 p	49
Jacques Meyland son feu		
orge	1 p	39
av.	2 p	69
Abraham Aubert père		
orge	1 p et 1/3	49
av.	2 p et 1/3	79
Abraham Etcheron laine		
orge	1 p	39
av.	1 p	39
Sieur Oroyse Raymond.		
orge	3 p et 2/3	119
av.	6 p et 2/3	209

Orge 31-11-11 av: 50-13-11

Le Sieur et Charbonnier  
Copie de la Reconnaissance  
des Dixmes du Lieu de Charbon  
faite en présence de Monsieur  
le Bailiff Manuel de  
19<sup>me</sup> Aoust 1695

XCL QCL 6)

M. David Nicoulas Jurel		
Orge	4 pes $\frac{1}{3}$	13.90
av.	8 p.	24.90
Jacques Guignard sergt.		
Orge	1 pes $\frac{1}{2}$	4.9 $\frac{1}{2}$
av.	3 pes $\frac{3}{4}$	11.7 $\frac{1}{4}$
Eue Raymond et sa soeur		
Orge	1 pes $\frac{1}{2}$	1.9 $\frac{1}{2}$
av.	1 pes $\frac{1}{4}$	3.9 $\frac{1}{4}$
La veuve de M. Nicoulas		
Orge	1 pes $\frac{1}{2}$	1.9 $\frac{1}{2}$
av.	1 pes $\frac{1}{2}$	1.9 $\frac{1}{2}$
Jonas Nicoulas sergent		
Orge	2 p.	6.90
av.	1 pes $\frac{1}{3}$	4.9 $\frac{1}{3}$
M. Croysse Nicoulas Adm.		
Orge	1 pes $\frac{1}{2}$	1.9 $\frac{1}{2}$
av.	2 pes $\frac{1}{2}$	2.9 $\frac{1}{2}$
Jacques Guignard son bf.		
Orge	1 pes $\frac{1}{6}$	3.9 $\frac{1}{6}$
av.	2 p.	6.90
Croysse Nicoulas Land		
Orge	2 pes $\frac{1}{6}$	6.9 $\frac{1}{6}$
av.	5 p.	15.90
Jacques Raymond		
Orge	2 pes $\frac{2}{3}$	2.9 $\frac{2}{3}$
av.	4 pes $\frac{1}{2}$	4.9 $\frac{1}{2}$
Orge 38-11-11 av: 68-6-11		

Joseph Raymond		
Orge	1 p.	3.90
av.	2 p.	6.90
Otharie Guignard		
Orge	1 pes $\frac{1}{2}$	1.9 $\frac{1}{2}$
av.	autant	1.9 $\frac{1}{2}$
Daniel Kochat-masser		
Orge	1 pes $\frac{1}{2}$	1.9 $\frac{1}{2}$
av.	1 p.	3.90
Isaac Guignard		
Orge	1 pes $\frac{1}{3}$	4.9 $\frac{1}{3}$
av.	4 pes $\frac{2}{3}$	13.9 $\frac{2}{3}$
M. Pierre Nicoulas Land		
Orge	2 pes $\frac{2}{3}$	8.9 $\frac{2}{3}$
av.	4 pes $\frac{2}{3}$	14.9 $\frac{2}{3}$
Le Sieur Capitaine Nicoulas		
Orge	1 p.	3.90
av.	2 p.	6.90
Dreine Nicoulas son frere		
Orge	2 p.	6.90
av.	4 p.	12.90
David Guignard		
Orge	1 pes $\frac{1}{3}$	4.9 $\frac{1}{3}$
av.	4 pes $\frac{2}{3}$	8.9 $\frac{2}{3}$
Dreine Guignard sergt.		
Orge	1 pes $\frac{1}{2}$	1.9 $\frac{1}{2}$
av.	1 p.	3.90
Orge 31-6-11 av: 66-11-11		

Isaac fils Jacques Guignard  
 Orge  $\frac{2}{3}$  sp ..... 2 gr  
 av:  $\frac{1}{3}$  sp ..... 3 gr  $\frac{1}{2}$   
 Abraham Guignard fils  
 Orge  $\frac{2}{3}$  sp ..... 2 gr  
 av:  $\frac{1}{3}$  sp ..... 4 gr  
 Jacques Hubert  
 Orge  $\frac{1}{3}$  sp ..... 4 gr  
 av: 2 sp ..... 6 gr  
 Abraham Vando, effeur  
 Orge  $\frac{1}{4}$  sp ..... 3 gr  $\frac{1}{2}$   
 av:  $\frac{1}{2}$  sp ..... 4 gr  $\frac{1}{2}$   
 Joseph Lugin  
 Orge  $\frac{2}{3}$  sp ..... 7 gr  
 av:  $\frac{3}{3}$  sp ..... 10 gr  
 Oroyse Lugin  
 Orge  $\frac{1}{2}$  sp ..... 1 gr  $\frac{1}{2}$   
 av: 1 sp ..... 3 gr  
 Louis Humboldt  
 Orge  $\frac{2}{3}$  sp ..... 2 gr  
 Orge 2 sp ..... 6 gr  
 Pierre Guignard laire fils  
 Orge  $\frac{2}{3}$  sp ..... 2 gr  
 av:  $\frac{1}{3}$  sp ..... 3 gr  $\frac{1}{2}$   
 Olivier Hubert  
 Orge  $\frac{2}{3}$  sp ..... 2 gr  $\frac{1}{2}$   
 av:  $\frac{1}{3}$  sp ..... 4 gr

Orge 23-9-av: 44-6-

Pierre Humboldt le jeune  
 Orge  $\frac{1}{4}$  sp ..... 3 gr  $\frac{3}{4}$   
 av:  $\frac{2}{3}$  sp ..... 7 gr  
 Les hoins de St Nicolas  
 Orge  $\frac{2}{3}$  sp ..... 2 gr  
 av:  $\frac{2}{3}$  sp ..... 7 gr  
 David Hubert font  
 Orge  $\frac{2}{3}$  sp ..... 2 gr  
 av:  $\frac{1}{3}$  sp ..... 4 gr  
 Pierre Nicolas le jeune  
 Orge  $\frac{1}{4}$  sp ..... 3 gr  $\frac{1}{2}$   
 av:  $\frac{1}{2}$  sp ..... 2 gr  $\frac{1}{2}$   
 David Oreyland  
 Orge 1 sp ..... 3 gr  
 av:  $\frac{2}{3}$  sp ..... 7 gr  
 Les hoins de Joseph  
 Marechaux Orge point  
 av:  $\frac{3}{4}$  sp ..... 2 gr  $\frac{1}{2}$   
 David piquet marechal  
 Orge  $\frac{1}{3}$  sp ..... 4 gr  
 av:  $\frac{2}{3}$  sp ..... 6 gr  $\frac{1}{2}$   
 Jean Pierre Humboldt  
 Orge  $\frac{2}{3}$  sp ..... 2 gr  $\frac{1}{4}$   
 av:  $\frac{1}{3}$  sp ..... 3 gr  $\frac{1}{4}$   
 La vesue de David Nicolas  
 Orge  $\frac{1}{3}$  sp ..... 2 gr  
 av:  $\frac{1}{2}$  sp ..... 1 gr  $\frac{1}{2}$

Orge 15-9-av: 41-"

Dierre feu Maac Guignard,

orge  $\frac{1}{3} p$  1 90  
 av.  $\frac{1}{2} p \frac{1}{12}$  1 9  $\frac{3}{4}$

Abraham feu Jonas Nicou

orge  $\frac{1}{2} p$  2 9  $\frac{1}{2}$   
 av.  $\frac{2}{7} p \frac{1}{6}$  2 9  $\frac{1}{2}$

Les noirs Longchamp

orge  $\frac{1}{2} p$  1 9  $\frac{1}{2}$   
 av.  $\frac{3}{4} p$  2 9  $\frac{3}{4}$

Les noirs de David Guig:

orge  $\frac{2}{3} p$  2 9  
 av.  $\frac{2}{7} p$  2 9

Jonas Rochet, Souff

orge  $1 p \frac{2}{3}$  4 9  
 av.  $2 p \frac{2}{7}$  8 9

Jean Jaque, Guignard,

orge  $\frac{1}{3} p$  1 9  
 av.  $\frac{2}{3} p$  2 9

Abraham feu Jean Friguet,

orge  $\frac{1}{3} p \frac{1}{12}$  1 9  $\frac{1}{4}$   
 av.  $1 p \frac{2}{3}$  5 9

Joseph Guignard,

orge  $1 p \frac{1}{12}$  4 9  $\frac{1}{2}$   
 av.  $2 p \frac{2}{3}$  8 9

Sara et Elisabeth Guig:

orge  $\frac{1}{2} p \frac{1}{12}$  1 9  $\frac{3}{4}$   
 av.  $\frac{2}{3} p \frac{1}{4}$  2 9  $\frac{3}{4}$

orge 18-6-11 av. 34-9-11

David Athenor lains'

orge  $\frac{1}{4} p$  7 9  
 av.  $\frac{1}{6} p$  1 9

Rebeca Athenor sa fille,

orge  $\frac{1}{12} p$  4 9  
 av.  $\frac{1}{3} p$  1 9

Joseph Athenor,

Orge  $\frac{1}{12} p$  4 9  
 av.  $\frac{1}{12} p$  4 9

André Meyland p. b.

Orge  $\frac{1}{2} p$  1 9  $\frac{1}{2}$   
 et av.  $\frac{1}{2} p$  1 9  $\frac{1}{2}$

orge 2-9-11 av. 3-3-11

*La fosse,*

<i>Jacques David D'Yprea,</i>		
orge	1 p $\frac{2}{3}$ 6 dp	5 gr $\frac{1}{2}$
av:	2 p $\frac{2}{3}$ 6	14 gr $\frac{1}{2}$
<i>Pierre D'Yprea,</i>		
orge	1 p $\frac{2}{3}$	4 gr
av:	2 p $\frac{2}{3}$	7 gr
<i>Josue Polay,</i>		
orge	point	
av:	2 p $\frac{1}{3}$	7 gr
<i>Abraham D'Yprea,</i>		
orge	1 p $\frac{2}{3}$	4 gr
av:	1 p $\frac{2}{3}$	5 gr
<i>Les heirs de Josue D'Yprea,</i>		
orge	1 p $\frac{2}{3}$	4 gr
av:	2 p $\frac{2}{3}$	7 gr
<i>Abraham et David Guignard,</i>		
orge	2 p $\frac{1}{2}$ 6	7 gr $\frac{1}{2}$
av:	4 p	12 gr
<i>Pierre Guignard,</i>		
orge	1 p $\frac{2}{3}$	5 gr
av:	3 p $\frac{2}{3}$	11 gr
<i>Mathieu et J. p. Guignard,</i>		
orge	2 p $\frac{2}{3}$	7 gr
av:	3 p $\frac{1}{3}$	10 gr
<i>Isaac Longchamp,</i>		
orge		
av:		
<i>Abraham son face,</i>		
orge	1 p	3 gr
av:	1 p $\frac{1}{2}$	4 gr $\frac{1}{2}$

Orge 40 " " av 78 " "

<i>Les filles de feu David Humbert,</i>		
Orge	$\frac{1}{2}$ dp	$\frac{1}{4}$ gr
av:	$\frac{1}{4}$ dp	$\frac{1}{3}$ gr

*Fontaine aux allemands,*

<i>Jean Nicoulas dit Cournot et son</i>		
piece orge	1 p $\frac{2}{3}$	5 gr
av:	2 p $\frac{2}{3}$	7 gr
<i>Jacques Nicoulas dit son,</i>		
Orge	1 p $\frac{2}{3}$	5 gr
av:	3 p	9 gr
<i>Pierre Cart et ses filles,</i>		
orge	point	
av:	$\frac{1}{4}$ dp	$\frac{3}{4}$ gr
<i>Marie Cart,</i>		
orge	$\frac{1}{3}$ dp	1 gr
av:	autant	1 gr
<i>Abraham Cart son face,</i>		
orge	$\frac{2}{3}$ dp	2 gr
av:	1 p $\frac{1}{3}$	4 gr
<i>Pierre Cart le Jeune,</i>		
orge	2 p $\frac{1}{3}$	7 gr
av:	autant	7 gr
<i>Jean Marie, chaux,</i>		
orge	$\frac{1}{2}$ p	14 $\frac{1}{2}$
av:	1 p	3 gr
<i>Mre moise Meyland,</i>		
orge	$\frac{2}{3}$ dp	2 gr
av:	2 p $\frac{1}{6}$	6 gr $\frac{1}{2}$
<i>Pierre son fil,</i>		
orge	$\frac{2}{3}$ dp	2 gr
av:	1 p $\frac{1}{2}$	4 gr $\frac{1}{2}$
<i>Jean Jacques Meyland,</i>		
Orge	$\frac{1}{4}$ dp	$\frac{3}{4}$ gr
av:	$\frac{1}{3}$ p $\frac{1}{2}$	1 gr $\frac{1}{4}$

orge 26-3- " av. 44 " "

Suzanne Meyland sa soeur,	
orge - $\frac{1}{8} p$	$\frac{1}{3} \frac{1}{12}$
av: - $\frac{1}{8} p$	$\frac{1}{3} \frac{1}{12}$
Elizabeth Cart,	
orge - $\frac{1}{4} p$	$\frac{3}{4} \frac{1}{4}$
av: - $\frac{1}{8} p$	$\frac{1}{3} \frac{1}{12}$
Moyse Nicoulez dit hamb.	
orge - $1 p \frac{1}{3}$	4 gr
av: - 2 p	6 gr
Abel nicoulez son frere,	
orge - $3 p \frac{1}{6}$	24 $\frac{1}{2}$
av: - 1 p	3 gr
Jaques leur frere,	
orge - $\frac{1}{2} p$	1 gr $\frac{1}{2}$
av: - $\frac{2}{3} p$	2 gr
Syrolotte humberlet,	
orge - $\frac{2}{3} p$	2 gr
av: - $1 p \frac{1}{3}$	4 gr
Jean pierre nicoulez d. h.	
orge - $\frac{1}{3} p$	1 gr
av: - 1 p	3 gr
Abraham Cart et sa soeur	
Etien de Jonas humberlet,	
orge - 4 p	12 gr
av: - 4 p	21 gr
orge 24 - 2 - av: 39 - 10 -	

Combenoire,	
Joseph Piquet menuisier,	
orge - $\frac{1}{2} p$	1 gr
av: - 1 p	3 gr
Jean Baptiste Meyland,	
orge - $\frac{2}{3} p$	2 gr
av: - $1 p \frac{1}{3}$	4 gr
Sauid piquet le Jeune	
orge - 3 p	9 gr
av: - $4 p \frac{1}{3}$	13 gr
Sauid piquet l'ainé,	
orge - $1 p \frac{2}{3}$	5 gr
av: - $3 p \frac{1}{3}$	10 gr
Joseph piquet l'ainé,	
orge - 2 p	6 gr
av: - $3 p \frac{1}{3}$	10 gr
Joseph Orignot,	
orge - $1 p \frac{2}{3}$	5 gr
av: - $3 p \frac{2}{3}$	11 gr
Grand Sauid piquet,	
orge - 2 p	6 gr
av: - 3 p	9 gr
Jaques piquet,	
orge - $1 p \frac{2}{3}$	5 gr
av: - $3 p \frac{1}{3}$	10 gr
Moyse piquet son frere,	
orge - $1 p \frac{2}{3}$	5 gr
av: - $3 p \frac{1}{3}$	10 gr
Benjamin piquet,	
orge - $1 p \frac{1}{12}$	3 gr $\frac{1}{4}$
av: - $2 p \frac{2}{3}$	8 gr

Jaques, David piquet.		
orge	2 p $\frac{1}{3}$	4 gr
av.	2 p	6 gr
Abraham piquet son frere		
orge	1 p $\frac{1}{3}$	4 gr
av.	1 p $\frac{2}{3}$	5 gr
Barbille piquet leur sœur		
orge	$\frac{1}{3}$ dp	$\frac{1}{2}$ gr
av.	$\frac{1}{3}$ dp	2 gr
Susanne piquet.		
orge	$\frac{1}{3}$ dp	$\frac{1}{2}$ gr
av.	autant	$\frac{1}{2}$ gr
Pierine piquet sa sœur.		
orge	$\frac{1}{3}$ dp	$\frac{1}{2}$ gr
av.	$\frac{1}{4}$ dp	$\frac{3}{4}$ dp
Abel Longchamp.		
orge	1 p $\frac{1}{6}$	3 gr $\frac{1}{2}$
av.	2 p $\frac{1}{3}$	7 gr
<hr/>		
orge 13-11-11 av: 20-3-11		

Souillard;		
Les hoirs de Jaques Rochat		
orge	2 p $\frac{1}{3}$	6 gr
av.	4 p $\frac{1}{3}$	13 gr
David Rochat son frere		
orge	$\frac{2}{3}$ dp	2 gr
av.	1 p $\frac{1}{12}$	3 gr $\frac{1}{4}$
Dierre Resanon		
orge	1 p $\frac{1}{3}$	4 gr
av.	2 p $\frac{1}{2}$	7 gr $\frac{1}{2}$
Les hoirs Chabot.		
orge	1 p $\frac{1}{2}$	4 gr $\frac{1}{2}$
av.	1 p $\frac{1}{3}$	4 gr
Louis Vicoulas		
orge	$\frac{2}{3}$ dp	2 gr $\frac{1}{4}$
av.	1 p $\frac{1}{2}$	4 gr $\frac{1}{2}$
David Capd forestier.		
orge	1 p	3 gr
av.	2 p $\frac{1}{3}$	7 gr
David piquet.		
orge	1 p $\frac{2}{3}$	5 gr
av.	2 p	6 gr
Simeon Raymond l'aine		
orge	2 p	6 gr
av.	2 p $\frac{2}{3}$	8 gr
Simeon Raymond l'aine.		
orge	5 p	15 gr
av.	6 p	18 gr
P. Abraham Picolla, pere		
orge	2 p	6 gr
av.	3 p	9 gr

orge 53 - 9  
 avoine 80 - 3

Elizabeth fille Abraham Nicolai  
 org. ---  $\frac{1}{6}$  p. ---  $\frac{1}{2}$  q.  
 av: --- point.  
 Abel Capt.  
 org. ---  $1\frac{1}{2}$  p. ---  $4\frac{1}{2}$  q.  
 av: --- 2 p. --- 6 q.  
 Martien Oreyland.  
 org. --- 2 p. --- 6 q.  
 av: ---  $2\frac{1}{3}$  p. --- 7 q.  
 Joseph Nicolai.  
 org. ---  $1\frac{1}{3}$  p. --- 4 q.  
 av: --- 2 p. --- 6 q.  
 Joseph Raymond laine.  
 org. --- 3 p. --- 9 q.  
 av: --- 4 p. --- 12 q.  
 La veuve de Joseph Fran.  
 org. ---  
 av: ---

org. 24-11-11 av: 31-11-11

Jechey,  
 David Oreyland aff.  
 org. --- 1 p. --- 3 q.  
 av: --- 2 p. --- 6 q.  
 Simeon Oreyland marchand.  
 org. ---  $1\frac{1}{3}$  p. --- 4 q.  
 av: ---  $2\frac{1}{3}$  p. --- 7 q.  
 David Oreyland marchand.  
 org. ---  $\frac{2}{3}$  p. --- 2 q.  
 av: --- point.  
 Moyse Oreyland font.  
 org. ---  $\frac{1}{2}$  p. --- 1 q.  
 av: --- point.  
 La veuve de Moyse Oreyland.  
 org. --- 1 p. --- 3 q.  
 av: --- 1 p. --- 3 q.  
 Moyse Eugerard et fils.  
 org. --- 1 p. --- 3 q.  
 av: --- 1 p. --- 3 q.  
 Simeon fils Abraham Moyl.  
 org. ---  $\frac{1}{4}$  p. ---  $\frac{3}{4}$  q.  
 av: --- autant ---  $\frac{3}{4}$  q.

org. 17-9-11 av: 10-9-11

Pierre Meyland,			Pierre Meyland laine,		
orge	2 p 2	7 qn	orge	2 p 1/3	7 qn
av.	3 p 2/3	11 qn	av.	3 p	9 qn
Moïse Guignard et ind.			Siméon Meyland son neveu		
orge	1 p 1/3	4 qn	orge	1/3 p	1 qn
av.	3 p	9 qn	av.	1 p	3 qn
Siméon fils Jacu Oeyl.			Jaques, David Dyrac		
orge	1 p	3 qn	orge	1 p 2/3	5 qn
av.	1/2 p	1/2 qn	av.	2 p	6 qn
La veuve de Moïse Oeyl.			Josie Galay,		
orge	point		orge	2 p	6 qn
av.	1 p 1/3	4 qn	av.	1 p 2/3	5 qn
Pierre Meyland appointé			Abraham Dyrac laine.		
orge	1 p 1/2	4 qn 1/2	orge	point	
av.	3 p	9 qn	av.	1 p 1/3	4 qn
Moïse Meyland maréchal			Jaques Hubert,		
orge	1 p 2/3 1/6	5 qn 1/2	orge	1 p	3 qn
av.	3 p 1/6	9 qn 1/2	av.	2 p	6 qn
David Meyland son frère			Jaques Sugrin,		
orge	1/3 p	1 qn	orge		
av.	2 p	6 qn	av.		
Siméon fils J. f. Meyland,			Josie et Abiah Sugrin,		
orge	2/3 p	2 qn	orge	2/3 p	2 qn
av.	1 p 2/3	5 qn	av.	1 p 1/3	4 qn
Jaques David Meyland			Joseph Sugrin, et David		
orge	2 p 2/3	8 qn	orge	2 p	6 qn
av.	5 p 2/3	17 qn	av.	3 p 1/2	10 qn 1/2
David Meyland affe.			Abraham Raymond,		
orge	2 p 1/3	7 qn	orge	1 p 1/6	3 qn 1/2
av.	3 p 1/3	10 qn	av.	2 p 1/2	7 qn
orge. 42 - " - " av. 87 - " - "			orge. 33 - 6 - " av. 94 - 6 - "		

Dierre Raymond  
 orge --- 1 p  $\frac{1}{2}$  --- 4 q  $\frac{1}{2}$   
 av: --- 2 p  $\frac{1}{6}$  --- 6 q  $\frac{1}{2}$   
 Simeon D. prai pour sa feu  
 orge ---  $\frac{1}{2}$  p --- 1 q  $\frac{1}{2}$   
 av: --- 1 p  $\frac{1}{3}$  --- 4 q  
 Moyse Nicoulay lairel  
 orge ---  $\frac{1}{2}$  p --- 1 q  $\frac{1}{2}$   
 av: --- point  
 Les hoir D'ég Nicoulay  
 orge ---  $\frac{1}{2}$  p --- 1 q  $\frac{1}{2}$   
 av: --- point  
 Ferniel Rochat  
 orge ---  $\frac{1}{6}$  p ---  $\frac{1}{2}$  q  
 av: --- point  
 Joseph Rochat dit berche  
 orge --- point  
 av: ---  $\frac{1}{24}$  p ---  $\frac{1}{8}$  q

orge 9-6-11 av: 10-7-6

G carbonnieres

S. Imor Rochat Jura  
 orge --- 4 p --- 21 q  
 av: --- 12 p --- 36 q  
 Isaac Rochat tailleur  
 orge ---  $\frac{1}{2}$  p --- 1 q  $\frac{1}{2}$   
 av: --- 1 p  $\frac{2}{3}$   $\frac{1}{6}$  --- 5 q  $\frac{1}{2}$   
 Simeon Rochat Cordonnier  
 orge --- 1 p  $\frac{1}{6}$  --- 3 q  $\frac{1}{2}$   
 av: --- 2 p  $\frac{1}{3}$  --- 4 q  
 Jonas Aumon Rochat  
 orge --- 1 p --- 3 q  
 av: --- 2 p --- 6 q  
 Abraham Rochat Oraredal  
 orge --- 1 p  $\frac{1}{3}$   $\frac{1}{6}$  --- 4 q  $\frac{1}{2}$   
 av: --- 2 p --- 6 q  
 Jaques feu Redon Rochat  
 orge ---  $\frac{2}{3}$  p  $\frac{1}{2}$  --- 2 q  $\frac{1}{4}$   
 av: --- 1 p  $\frac{1}{2}$  --- 4 q  $\frac{1}{2}$   
 Isaac Rochat son feire  
 orge --- 1 p  $\frac{1}{6}$  --- 3 q  $\frac{1}{2}$   
 av: --- 2 p --- 6 q  
 Abraham leur feire  
 orge ---  $\frac{2}{3}$  p --- 2 q  
 av: --- 1 p  $\frac{1}{2}$  --- 4 q  $\frac{1}{2}$   
 La vesue de Redon leur feire  
 orge ---  $\frac{2}{3}$  p  $\frac{1}{6}$  --- 2 q  $\frac{1}{2}$   
 av: --- 1 p  $\frac{1}{3}$  --- 4 q  
 David feu Michel Rochat  
 orge --- 2 p --- 6 q  
 av: --- 3 p  $\frac{1}{3}$  --- 10 q

orge 49-9-11 av: 59-6-11

Salomon Rochat		
orge	$\frac{2}{3} 6^{\frac{1}{2}}$	29 $\frac{1}{2}$
av:	$1^{\frac{1}{2}}$	49 $\frac{1}{2}$
Jean Isaac Rochat l'aîné		
orge	$2^{\frac{1}{3}}$	7 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$4^{\frac{1}{3}}$	13 $^{\frac{2}{3}}$
David Rochat Charpentier		
orge	$\frac{3}{4}$	1 $^{\frac{3}{4}}$
av:	1 $^{\frac{1}{2}}$	3 $^{\frac{3}{4}}$
Jaques David Rochat		
orge	$\frac{2}{3} 6^{\frac{1}{2}}$	29 $\frac{1}{2}$
av:	$1^{\frac{1}{3}} 1^{\frac{1}{2}}$	49 $\frac{1}{4}$
David son frere		
orge	$1^{\frac{1}{3}}$	5 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$2^{\frac{1}{3}}$	7 $^{\frac{2}{3}}$
Les hoirs Abraham Rochat		
orge	$\frac{2}{3} 6^{\frac{1}{2}}$	29 $\frac{1}{2}$
av:	$1^{\frac{1}{2}}$	49 $\frac{1}{2}$
Les hoirs Isaac Rochat		
orge	$\frac{1}{2} 1^{\frac{1}{2}}$	1 $^{\frac{1}{2}}$
av:	$1^{\frac{1}{3}} 1^{\frac{1}{6}}$	49 $\frac{1}{2}$
Abraham Rochat frere		
orge	$\frac{2}{3} 7^{\frac{1}{2}}$	2 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$1^{\frac{2}{3}}$	5 $^{\frac{2}{3}}$
Jean Pierre Rochat		
orge	$1^{\frac{2}{3}}$	5 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$2^{\frac{1}{3}}$	7 $^{\frac{2}{3}}$
Abraham Rochat petit Jean		
orge	$\frac{1}{3} 7^{\frac{1}{2}}$	1 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$1^{\frac{1}{3}}$	4 $^{\frac{2}{3}}$

orge, 30-11-11 av: 56-11-11

D'icco, Oeyland offe		
orge	$\frac{12}{3} 9^{\frac{1}{2}}$	2 $^{\frac{2}{3}}$
av:	autant	2 $^{\frac{2}{3}}$
Abraham Oeyland tailleur		
orge	$\frac{1}{3} 7^{\frac{1}{2}}$	1 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$1^{\frac{1}{3}}$	4 $^{\frac{2}{3}}$
David Steu Jean p. Rochat		
orge	$\frac{1}{3} 10^{\frac{1}{2}}$	2 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$\frac{1}{2} 7^{\frac{1}{2}}$	2 $^{\frac{2}{3}}$
F. Michel Rochat Jure		
orge	$1^{\frac{1}{3}}$	13 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$10^{\frac{2}{3}}$	32 $^{\frac{2}{3}}$
Jean Isaac Roux		
orge	1 $^{\frac{1}{2}}$	3 $^{\frac{2}{3}}$
av:	2 $^{\frac{1}{2}}$	6 $^{\frac{2}{3}}$
Jean Francois Rochat		
orge	2 $^{\frac{1}{2}}$	6 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$2^{\frac{2}{3}}$	8 $^{\frac{2}{3}}$
Jaques Rochat portillon		
orge	3 $^{\frac{1}{2}}$	9 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$3^{\frac{1}{2}}$	10 $^{\frac{1}{2}}$
Oroyse Rochat tissant		
orge	$1^{\frac{1}{3}}$	1 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$2^{\frac{2}{3}}$	8 $^{\frac{2}{3}}$
Francois Rochat		
orge	2 $^{\frac{1}{2}}$	6 $^{\frac{2}{3}}$
av:	3 $^{\frac{1}{2}}$	9 $^{\frac{2}{3}}$
Isaac Rochat dit de Billard		
orge	$1^{\frac{2}{3}}$	5 $^{\frac{2}{3}}$
av:	$2^{\frac{1}{3}}$	7 $^{\frac{2}{3}}$

orge, 49-11-11 av: 89-11-11

Jacques Rochat la Comar		
orge	2 p $\frac{1}{2}$	7 q $\frac{1}{2}$
av.	3 p $\frac{1}{3}$	10 q $\frac{1}{2}$
Noyse et Abram Rochat		
orge	1 p $\frac{1}{3}$	4 q $\frac{2}{3}$
av.	2 p $\frac{2}{3}$	8 q $\frac{2}{3}$
Pierre frèr Guillaume Rochat		
orge	1 p $\frac{1}{3}$	4 q $\frac{2}{3}$
av.	2 p $\frac{1}{2}$	7 q $\frac{1}{2}$
Michel frèr Isaac Rochat		
orge	3 p	9 q $\frac{2}{3}$
av.	4 p $\frac{2}{3}$	14 q $\frac{2}{3}$
Claude Rochat Affard		
orge	3 p $\frac{2}{3}$	11 q $\frac{2}{3}$
av.	5 p $\frac{1}{3}$	16 q $\frac{2}{3}$
Jean Isaac Rochat de Byp		
orge	1 p $\frac{2}{3}$	5 q $\frac{2}{3}$
av.	2 p $\frac{2}{3}$	8 q $\frac{2}{3}$
pois	$\frac{1}{4}$ q	$\frac{3}{4}$ d q $\frac{2}{3}$
David et Pierre Rochat		
orge	2 p $\frac{2}{3}$ $\frac{1}{6}$	8 q $\frac{1}{2}$
av.	4 p $\frac{1}{3}$	13 q $\frac{2}{3}$
Michel Rochat armu.		
orge	2 p $\frac{2}{3}$	8 q $\frac{2}{3}$
av.	3 p $\frac{2}{3}$	11 q $\frac{2}{3}$
Michel et David Rochat		
orge	2 p $\frac{1}{3}$	7 q $\frac{1}{3}$
av.	9 p $\frac{2}{3}$	15 q $\frac{2}{3}$
Wauchy Rochat		
orge	$\frac{1}{6}$ q	$\frac{1}{2}$ q $\frac{1}{3}$
av.	$\frac{2}{3}$ q	2 q $\frac{2}{3}$
orge. 65-3-4 av. 102-6-11		

Mennay Raucy		
orge	point	
av.	$\frac{1}{3}$ $\frac{1}{4}$ q	1 q $\frac{3}{4}$
Jean Rochat Ceblet		
orge	$\frac{2}{3}$ q	2 q $\frac{2}{3}$
av.	1 p $\frac{2}{3}$ $\frac{1}{6}$	5 q $\frac{1}{2}$
Noyse Rochat son frèr		
orge	$\frac{1}{6}$ q	$\frac{1}{2}$ q $\frac{2}{3}$
av.	autant	$\frac{1}{2}$ q $\frac{2}{3}$
Jean Francois Rochat		
orge	$\frac{1}{6}$ q	$\frac{1}{2}$ q $\frac{2}{3}$
av.	1 p $\frac{2}{3}$	5 q $\frac{2}{3}$
Le hour de J. p. Rochat		
orge	$\frac{1}{3}$ q $\frac{1}{2}$	1 q $\frac{1}{4}$
av.	1 p $\frac{1}{6}$	3 q $\frac{1}{2}$
Sechey se. (2 <sup>e</sup> partie; Vgfourches?)		
Isaac Clou		
orge	1 p	3 q $\frac{2}{3}$
av.	2 p $\frac{1}{2}$	8 q $\frac{2}{3}$
La femme D'haie Clou		
orge	$\frac{1}{3}$ q	1 q $\frac{2}{3}$
av.	1 p $\frac{2}{3}$	5 q $\frac{2}{3}$
Siméon Meyland laine		
orge	2 p	6 q $\frac{2}{3}$
av.	2 p $\frac{2}{3}$	8 q $\frac{2}{3}$
David Meyland laine		
orge	2 p	6 q $\frac{2}{3}$
av.	3 p $\frac{1}{3}$	11 q $\frac{2}{3}$
orge. 20-3-11 av. 48-3-11		